



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 22 JUIN 2023**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt trois, le 22 juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de la Maire, Mme Corrine OLLIVIER.

**Secrétaire de séance : Hayate DADSI**

**ORDRE DU JOUR**

<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>61</b>	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du Conseil municipal	La Maire
<b>62</b>	Assemblées – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 21 mars 2023	La Maire
<b>63</b>	Assemblées – Délégation du Conseil municipal à la Maire en vertu des dispositions de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales	La Maire
<b>64</b>	Finances – Comptes de gestion de la Ville, des budgets annexes à caractère administratif du Théâtre Mac-Nab, Foire et Salons et Lotissement dressés par le Trésorier du SGC de Vierzon Ville et Campagne pour l'exercice 2022	La Maire
<b>65</b>	Finances – Compte administratif 2022 – Budget principal de la Ville	Thibault LHONNEUR
<b>66</b>	Finances – Compte administratif 2022 – Budget annexe du Théâtre Mac-Nab	Thibault LHONNEUR
<b>67</b>	Finances – Compte administratif 2022 – Budget annexe Foire et Salons	Thibault LHONNEUR
<b>68</b>	Finances – Compte administratif 2022 – Budget annexe Lotissement	Thibault LHONNEUR
<b>69</b>	Finances – Budget annexe du théâtre Mac-Nab – Affectation du résultat de l'exercice 2022	La Maire

<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>70</b>	Finances – Budget principal de la Ville - Décision modificative n°1 – Exercice 2023	La Maire
<b>71</b>	Finances – Budget annexe du théâtre Mac-Nab – Décision modificative n°1 valant budget supplémentaire 2023	La Maire
<b>72</b>	Finances – Budget annexe Foire et Salons – Décision modificative n°1 valant budget supplémentaire 2023	La Maire
<b>73</b>	Finances – Budget annexe Lotissement – Décision modificative n°1 valant budget supplémentaire 2023	La Maire
<b>74</b>	Finances – Budget Foire et Salons – Reprise sur amortissements	La Maire
<b>75</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Comptes de gestion de la Régie de l'eau et de l'assainissement collectif à caractère industriel et commercial dressés par le Trésorier de Vierzon Ville et Campagne pour l'exercice 2022	Jill GAUCHER
<b>76</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Compte administratif 2022	Jill GAUCHER
<b>77</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Affectation des résultats de l'exercice 2022	Jill GAUCHER
<b>78</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement – Service de l'eau potable – Reprise partielle de provisions sur dépréciation des actifs circulants	Jill GAUCHER
<b>79</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif – Compte administratif 2022	Jill GAUCHER
<b>80</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif des eaux usées – Affectation des résultats de l'exercice 2022	Jill GAUCHER
<b>81</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement – Service de l'eau potable – Budget supplémentaire – Exercice 2023	Jill GAUCHER
<b>82</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement – Service de l'assainissement – Budget supplémentaire – Exercice 2023	Jill GAUCHER
<b>83</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Budget de l'eau potable – Produits irrécouvrables – Admission en non valeur - Créances éteintes 2023	Jill GAUCHER
<b>84</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Convention pour la vente d'eau au SIAP Méreau – Saint-Hilaire-de-Court et fixation du prix de vente – Année 2023	Jill GAUCHER
<b>85</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Convention pour la vente d'eau au SIAEPA Thénieux – Méry- sur Cher et fixation du prix de vente – Année 2023	Jill GAUCHER

<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>86</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement – Convention de rejet des eaux usées de la commune de Méreau dans les installations d'assainissement de la Ville de Vierzon et fixation de la redevance – Année 2023	Jill GAUCHER
<b>87</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement – Convention de rejet des eau usées de la commune de Saint-Hilaire-de-Court dans les installations d'assainissement de la Ville de Vierzon et fixation de la redevance – Année 2023	Jill GAUCHER
<b>88</b>	Marchés Publics – Constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, les communes de Dampierre-en-Graçay, Foëcy, Genouilly, Massay, Neuvy-sur-Barangeon, Saint-Georges-sur-la-Prée, Saint-Hilaire-de-Court, Saint-Laurent, Thénioux, Vierzon, Vignoux-sur-Barangeon, Vouzeron, Le SIAEPA de Graçay/Nohant-en-Graçay/Saint-Outrille, Le SIAEP de Thénioux/Méry-sur-Cher, le SIAEP de Vignoux-sur-Barangeon/Saint-Laurent/Vouzeron/Allogny/Allouis et le SIAEP de Méreau/Saint-Hilaire-de-court – Approbation de la convention " cadre " constitutive	Jill GAUCHER
<b>89</b>	Services publics – Lancement d'une procédure de concession d'aménagement pour la cuisine centrale	Jill GAUCHER
<b>90</b>	Transport urbain – Contrat de délégation de service public des Transports urbain – Avenant n°7 au contrat de délégation de service public	Jill GAUCHER
<b>91</b>	Foncier – Avis du Conseil municipal sur la cession par la SA d'HLM France Loire d'un logement sis 2 rue Jacques Richard à Vierzon (parcelle EO 21)	Franck MICHOUX
<b>92</b>	Foncier – Rétrocession par la Société du Domaine de Marçay des voiries et espaces communs du lotissement Bergson (BL 357, 386, 387 et 388)	Franck MICHOUX
<b>93</b>	Foncier – Classement dans le domaine public communal de la voirie de diverses parcelles constituant des emprises de voirie – Divers secteurs de la commune	Franck MICHOUX
<b>94</b>	Foncier – Acquisition auprès de Madame Françoise ROUZEAUD des parcelles BL79 et 77 lieudit le Perdrier à Vierzon	Franck MICHOUX
<b>95</b>	Foncier – Acquisition des consorts FRANCHET de la parcelle BM 85 rue de la Plaisance à Vierzon	Franck MICHOUX
<b>96</b>	Foncier – Bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Commune et la SEM.VIE au cours de l'année 2022	Franck MICHOUX
<b>97</b>	Foncier – Lotissement du Colombier – Cession à Madame PUSATLIOGLU des parcelles AE 276 et 293 (lot n°2) 13 rue Rolant Champenier à Vierzon	Franck MICHOUX

N°	Libellé	Rapporteur
98	Patrimoine – Convention entre la Ville et la Communauté de communes Vierzon – Sologne – Berry – (Office de Tourisme) – Mise à disposition des Fours Banaux	Franck MICHOUX
99	Patrimoine – Fixation des tarifs de la boutique du Musée de Vierzon à compter du 23 juin 2023	Franck MICHOUX
100	Direction Générale - Dénomination de la place des Forges - Place Jacques Rimbault	Franck MICHOUX
101	Contrat Local de Santé – Approbation du contrat local de santé	Maryvonne ROUX
102	Culture – Théâtre Mac-Nab – Tarification théâtre Mac-Nab	Mélanie CHAUVET
103	Culture – Théâtre Mac-Nab – Fixations des tarifs du bar du théâtre Mac-Nab	Mélanie CHAUVET
104	Culture – Théâtre Mac-Nab – Convention de résidence artistique avec la Compagnie Feu un Rat pour la création du spectacle « Fin Faim »	Mélanie CHAUVET
105	Culture – Théâtre Mac-Nab – Convention de résidence artistique avec la Compagnie Fish and Chips pour la création du spectacle « The Dark Joan »	Mélanie CHAUVET
106	Culture – Attribution d’une subvention à l’association Cultivons l’Essentiel	Mélanie CHAUVET
107	Culture – Convention cadre pour l’organisation d’exposition et animations à la Médiathèque, au Musée, à l’espace Maurice Rollinat, au Conservatoire de musique, Not’Île, Décale et au théâtre	Mélanie CHAUVET
108	Culture – Médiathèque municipale – Signature d’un contrat territoire lecture	Mélanie CHAUVET
109	Affaires scolaires – Convention de partenariat de diffusion et d’éducation artistiques « Passerelles des arts » entre la Ville et La FOL pour l’année scolaire 2023-2024	Toufik DRIF
110	Affaires scolaires – Affiliation aux Francas du Cher au titre de l’année 2023 – Renouvellement de l’adhésion annuelle	Toufik DRIF
111	Affaires Scolaires – Convention de partenariat entre la Ville, l’association Vierzon Ping et un éducateur sportif pour l’encadrement des temps d’animations périscolaires et extrascolaires à compter de l’année scolaire 2023-2024	Toufik DRIF
112	Enfance – Avenant à la convention d’objectifs et de financement du RPE de Vierzon pour l’année 2023	Toufik DRIF
113	Enfance – Demande de subvention d’investissement auprès de la Caisse d’Allocations Familiales du Cher dans le cadre de l’appel à projet « Fonds publics et territoires » au titre de l’année 2023	Toufik DRIF

N°	Libellé	Rapporteur
114	Associations – Attribution d’une subvention de fonctionnement aux associations	Toufik DRIF
115	Ressources Humaines – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs	Solange MION
116	Ressources Humaines – Mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF)	Solange MION
117	Sports – Attribution du solde de la subvention de fonctionnement 2023 aux associations sportives et attributions exceptionnelles de fonctionnement 2023 à diverses associations	Wendelin KIM
118	Environnement – Évolution et actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour 2024	Sabine MORÈVE
119	Motion- Redynamiser les Finances locales pour pouvoir agir.	La Maire

### **DEL23/119– MOTION – REDYNAMISER LES FINANCES LOCALES POUR POUVOIR AGIR**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d’adopter la motion.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. SANSU (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

### **DEL23/61– ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **La Maire**

Vu la délibération n°22/126 en date du 3 juillet 2022, portant délégation du Conseil municipal à la Maire pour prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

J'ai été amenée à prendre les décisions suivantes :

- DEC23/35 – Musée de Vierzon – Signature convention de prêt entre la ville de Vierzon et le CASI des Cheminots,
- DEC23/36 – Direction Générale – Signature d'une convention de mise à disposition temporaire de locaux,
- DEC23/37 – Musée – Renouvellement de l'adhésion à l'association des Musées en Centre-Val de Loire,
- DEC23/38– reaVie – Constitution de provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances irrécouvrables ou créances éteintes) et reprise de provisions constatées,
- DEC23/39 – Service Financier - Ville de Vierzon - Réalisation d'un emprunt de 2 500 000 € auprès de la Société Générale pour le financement des investissements 2023,
- DEC23/40 – Don au Musée de Vierzon d'une jardinière dédiée à Paul et Albert Thouvenin,
- DEC23/41 – Direction Générale – Demande de subvention FAFA – Éclairage terrain N°1 du Stade Brouhot,
- DEC23/42 – Convention d'occupation temporaire du théâtre Mac-Nab par l'association Puzzle Centre,
- DEC23/43 - CULTURE – Micro-Folie – Renouvellement de l'adhésion au réseau Micro-Folie pour l'année 2023,
- DEC23/44 – Renouvellement de l'adhésion au Comité de Défense de la ligne S.N.C.F Vierzon – Bourges – Saincaize, 2023,
- DEC23/45 – Direction Générale – Décision d'attribution d'une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité «Zouzou bar»,
- DEC23/46 – Foncier – location d'un terrain communal situé passage Xavier de Maistre à monsieur et madame FIDAN,
- DEC23/47 – Culture - Convention d'occupation temporaire de La Décale par l'association Les Renards volants,
- DEC23/48 – Location d'un local sis 5 rue Gallerand – Bail commercial à loyer passé entre la Ville de Vierzon et la SCI VALENTINE,
- DEC23/49 – Direction Générale – Signature d'une convention de mise à disposition temporaire de locaux»,
- DEC23/50 – Direction Générale – Demande de subvention FAFA – Éclairage terrain N°1 du Stade Brouhot,
- DEC23/51 – Direction Générale – Décision d'attribution d'une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité «La Civette»,

- DEC23/52 - Direction Générale – Demande de subvention – Contrat régional de solidarité territoriale – Création d'un city stade et d'une aire de fitness au Clos du Roy,

- DEC23/53 – Direction Générale – Demande de subvention – Agence de l'eau – Création d'un accès pour piéton pour l'école Jules Vallès – Rue des Ponts – Exercice 2023,

et la liste des marchés.

### **DEL23/62– ASSEMBLÉES – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 MARS 2023**

#### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal en date du 21 mars 2023.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

### **DEL23/63– ASSEMBLÉES – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À LA MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2121-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

#### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°DEL22-126 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2022,

- d'approuver la délégation du Conseil municipal à la Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

**DEL23/64– FINANCES – COMPTES DE GESTION DE LA VILLE, DES BUDGETS ANNEXES À CARACTÈRE ADMINISTRATIF DU THÉÂTRE MAC-NAB, FOIRE ET SALONS ET LOTISSEMENTS DRESSÉS PAR LE TRÉSORIER DU SGC DE VIEROZN POUR L'EXERCICE 2022**

**La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes établis par le Trésorier du Service de gestion Comptable de Vierzon.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

**DEL23/65– FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

**Rapporteur : Thibault LHONNEUR**



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le compte administratif 2022 du budget principal de la Ville.

**ADOPTÉ PAR :**

20 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

5 voix Contre : *Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET.*

1 abstention : *Mme GRISON.*

1 absent : *M. KALKIN*

**DEL23/66 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB**

**Rapporteur : Thibault LHONNEUR**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe du Théâtre Mac-Nab.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

**DEL23/67– FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS**

**Rapporteur : Thibault LHONNEUR**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe Foire et Salons.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

**DEL23/68 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

**Rapporteur : Thibault LHONNEUR**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

**DEL23/69– FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022**

**La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'affecter le résultat de fonctionnement,
- d'imputer les opérations comptables correspondantes comme ci-après :

• article 1068 pour excédent de fonctionnement capitalisé au titre du besoin de financement au 31/12/2022	33 973,38 €
• article 002 : report de fonctionnement	26 192,72 €
• article 001 : report d'investissement	33 973,38 €

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

### **DEL23/70– FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2023**

#### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 abstention : *GRISON*

1 absent : *M. KALKIN*

### **DEL23/71 – FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 VALANT BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023**

#### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°1 valant budget supplémentaire du budget annexe du Théâtre Mac-Nab de l'exercice 2023.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

### **DEL23/72 – FINANCES – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 VALANT BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023**

#### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°1 valant budget supplémentaire du budget annexe Foire et Salons de l'exercice 2023.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

### **DEL23/73 – FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 VALANT BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023**

#### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°1 valant budget supplémentaire du budget annexe Lotissement de l'exercice 2023.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

### **DEL23/74– FINANCES – BUDGET FOIRE ET SALONS - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS**

#### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de procéder à une correction d'erreur sur exercice antérieur conformément à l'avis du Conseil de normalisation des comptes publics du 18 octobre 2012 en mouvementant le compte 1068,
- cette opération s'enregistre donc en situation nette par opération d'ordre non budgétaire.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

**DEL23/75 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTES DE GESTION DE LA RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DRESSÉS PAR LE TRÉSORIER DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE POUR L'EXERCICE 2022**

**RAPPORTEUR : JILL GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les comptes de gestion de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif à caractère industriel et commercial dressés par le trésorier de Vierzon Ville et Campagne pour l'exercice 2022.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

**DEL23/76 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**RAPPORTEUR : JILL GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte administratif 2022 de la régie de l'eau et de l'assainissement, service de l'eau potable.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

**DEL23/77 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE –AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022**

**RAPPORTEUR : JILL GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de laisser chaque résultat à sa section.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

**DEL23/78 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – REPRISE PARTIELLE DE PROVISIONS SUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de reprendre partiellement cette provision pour un montant de 647,60 € au compte 7817 « reprise sur dépréciations des actifs circulants ».

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI , M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M.DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

**DEL23/79 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte administratif 2022 de la régie de l'eau et de l'assainissement – service de l'assainissement collectif.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI , M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M.DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

**DEL23/80 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- en section d'investissement article 1068 pour 49 787,93 € faisant l'objet d'un programme globalisé au titre des extensions de réseaux,
- le solde en section de fonctionnement au titre de l'excédent reporté (article 002) soit 32 942,51 €.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M<sup>me</sup> CHAUVET, M<sup>me</sup> DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, M<sup>me</sup> GAUCHER, M. JACQUET, M<sup>me</sup> KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, M<sup>me</sup> MILLÉRIOUX, M<sup>me</sup> MION, M<sup>me</sup> MORÈVE, M<sup>me</sup> OLLIVIER, M<sup>me</sup> PIÉTU-AGEORGES, M<sup>me</sup> ROUX, M<sup>me</sup> RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, M<sup>me</sup> CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, M<sup>me</sup> GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à M<sup>me</sup> ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M<sup>me</sup> RENARD (donne pouvoir à M<sup>me</sup> GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), M<sup>me</sup> SOCHARD, (donne pouvoir à M<sup>me</sup> OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), M<sup>me</sup> TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

**DEL23/81 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – EXERCICE 2023**

**RAPPORTEUR : JILL GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le budget supplémentaire du service de l'eau potable pour l'exercice 2023.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M<sup>me</sup> CHAUVET, M<sup>me</sup> DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, M<sup>me</sup> GAUCHER, M. JACQUET, M<sup>me</sup> KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, M<sup>me</sup> MILLÉRIOUX, M<sup>me</sup> MION, M<sup>me</sup> MORÈVE, M<sup>me</sup> OLLIVIER, M<sup>me</sup> PIÉTU-AGEORGES, M<sup>me</sup> ROUX, M<sup>me</sup> RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, M<sup>me</sup> CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, M<sup>me</sup> GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à M<sup>me</sup> ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M<sup>me</sup> RENARD (donne pouvoir à M<sup>me</sup> GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), M<sup>me</sup> SOCHARD, (donne pouvoir à M<sup>me</sup> OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), M<sup>me</sup> TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

**DEL23/82 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – EXERCICE 2023**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le budget supplémentaire du service de l'assainissement pour l'exercice 2023.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

**DEL23/83 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BUDGET DE L'EAU POTABLE – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR – CRÉANCES ÉTEINTES 2023**

**RAPPORTEUR : JILL GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les admissions en non-valeur.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 abstention : *GRISON*

**DEL23/84 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – CONVENTION POUR LA VENTE D'EAU AU SIAEP MÉREAU – SAINT-HILAIRE-DE-COURT ET FIXATION DU PRIX DE VENTE – ANNÉE 2023**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention entre la Ville et le SIAEP de Méreau - Saint Hilaire-de-Court, pour la vente d'eau en gros,
- d'autoriser la Maire à signer la convention,
- de fixer la redevance 2023 au m3 d'eau potable pour le SIAEP de Méreau - Saint-Hilaire-de-Court à 1,4064 € HT,
- d'imputer les recettes au budget annexe de l'eau potable, article 70118.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

**DEL23/85 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – CONVENTION POUR LA VENTE D'EAU AU SIAEPA THÉNIoux - MÉRY-SUR-CHER ET FIXATION DU PRIX DE VENTE – ANNÉE 2023**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention entre la Ville et le SIAEPA Thénieux-Méry sur Cher, pour la vente d'eau en gros,
- d'autoriser la Maire à signer la convention,
- de fixer la redevance 2023 au m3 d'eau potable pour le SIAEPA Thénieux - Méry-sur-Cher à 1,4064 € HT,
- d'imputer les recettes au budget annexe de l'eau potable, article 70118.

## **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

## **DEL23/86 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – CONVENTION DE REJET DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE MÉREAU DANS LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE VIERZON ET FIXATION DE LA REDEVANCE – ANNÉE 2023**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention entre la Ville et la Commune de Méreau, pour la réception des eaux usées de la Commune dans les installations de la Ville,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de rejet des eaux usées entre la Ville de Vierzon et la Commune de Méreau
- de fixer la redevance 2023 au m3 d'eaux usées pour la commune Méreau à 1,1754 € HT,
- d'imputer les recettes au budget annexe de l'assainissement, article 70611.

## **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

**DEL23/87 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – CONVENTION DE REJET DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-COURT DANS LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE VIERZON ET FIXATION DE LA REDEVANCE – ANNÉE 2023**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention entre la Ville et la Commune de Méreau, pour la réception des eaux usées de la Commune dans les installations de la Ville,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de rejet des eaux usées entre la Ville de Vierzon et la Commune de Méreau
- de fixer la redevance 2023 au m3 d'eaux usées pour la commune Méreau à 1,1754 € HT,
- d'imputer les recettes au budget annexe de l'assainissement, article 70611.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

**DEL23/88– MARCHÉS PUBLICS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON – SOLOGNE - BERRY, LES COMMUNES DE DAMPIERRE – EN - GRAÇAY, FOËCY, GENOUILLY, MASSAY, NEUVY – SUR - BARANGEON, SAINT-LAURENT, THÉNIoux, VIERZON, VIGNOUX – SUR - BARANGEON, VOUZERON, LE SIAEPA DE GRAÇAY/NOHANT – EN – GRAÇAY/SAINTE-OUTRILLE, LE SIAEP DE GENOUILLY/SAINTE – GEORGES -SUR – LA-PRÉE/DAMPPIERRE – EN – GRAÇAY, LE SIAEP DE THÉNIoux/MÉRY – SUR - CHER, LE SIAEP DE VIGNOUX – SUR – BARANGEON/SAINTE – LAURENT/VOUZERON/ALLOGNY/ALLOUIS ET LE SIAEP DE MÉREAU/SAINTE -HILAIRE – DE - COURT – APPROBATION DE LA CONVENTION " CADRE " CONSTITUTIVE**

**RAPPORTEUR : JILL GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention cadre constitutive d'un groupement de commande passée entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, les communes de Dampierre-En-Graçay, Foëcy, Genouilly, Massay, Neuvy-Sur-Barangeon, Saint-Georges-Sur-la-Prée, Saint-Hilaire-De-Court, Saint-Laurent, Thénieux, Vierzon, Vignoux-Sur-Barangeon, Vouzeron, le SIAEPA de Graçay/Nohant-En-Graçay/Saint-Outrille, le SIAEP de Genouilly/Saint-Georges-Sur-La-Prée/Dampierre-En-Graçay, le SIAEP de Thénieux/Méry-Sur-Cher, le SIAEP de Vignoux-Sur-Barangeon/Saint-Laurent/Vouzeron/Allogny/Allouis et le SIAEP de Méreau/Saint-Hilaire-de-Court,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention, tous les documents y afférant ainsi que les éventuelles modifications à intervenir,
- d'inscrire les dépenses au budget, et d'appeler les cotisations des membres du groupement dans les conditions prévues dans la convention « cadre ».

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

### **DEL23/89– SERVICES PUBLICS – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT POUR LA CUISINE CENTRALE**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de lancer une procédure de concession d'aménagement sans transfert de risque économique conformément aux articles R.300-11-1 à R.300-11-3 du Code de l'urbanisme, pour la construction de la cuisine centrale,
- d'autoriser la Maire à conduire et à définir la procédure la plus adaptée pour le choix du concessionnaire,
- de désigner la Maire comme personne habilitée à engager les discussions et négociations avec les soumissionnaires pour l'établissement du futur contrat,

- de désigner la Commission d'Appel d'Offres comme commission consultative *ad hoc* chargée d'émettre un avis sur les candidatures et propositions reçues.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

### **DEL23/90 – TRANSPORT URBAIN – CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAIN – AVENANT N°7 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport urbain LE VIB d'un montant de 1 445 141,43 € HT,
- d'autoriser la Maire à signer l'avenant,
- d'imputer la dépense au budget à l'article 6574, sous-fonction 815.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 abstention : *GRISON*

**DEL23/91– FONCIER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA VENTE PAR LA SA D'HLM FRANCE LOIRE D'UN LOGEMENT SIS 2 RUE JACQUES RICHARD À VIERZON (PARCELLE EO 21)**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de donner un avis favorable à la vente, par la SA France Loire, du pavillon situé 2 rue Jacques Richard, à Vierzon (parcelle cadastrée section EO n° 21).

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

**DEL23/92 – FONCIER – RÉTROCESSION PAR LA SOCIÉTÉ DU DOMAINE DE MARÇAY DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT BERGSON (BL 357, 386, 387 ET 388)**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter la rétrocession, au prix d'un euro, par la Société du Domaine de Marçay des parcelles cadastrées BL n° 357 (7 m<sup>2</sup>), BL n° 386 (1 096 m<sup>2</sup>), BL n° 387 (249 m<sup>2</sup>) et BL n° 388 (3 420 m<sup>2</sup>), étant entendu entre les parties que le vendeur dispensera l'acquéreur du versement de cette somme,
- de désigner la Maire de Vierzon pour recevoir l'acte administratif d'acquisition par la commune, et les actes afférents,
- de désigner l'Adjoint délégué à l'urbanisme, au logement, travaux neufs, politique de la ville et patrimoine, pour représenter la commune et signer l'acte à intervenir, et les actes afférents,
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction sous-fonction 822, article 2112.



## **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MOREÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

### **DEL23/93 – FONCIER – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE DE DIVERSES PARCELLES CONSTITUANT DES EMPRISES DE VOIRIE – DIVERS SECTEURS DE LA COMMUNE**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le classement dans le domaine public communal des parcelles privées non bâties constituant tout ou partie de l'emprise :
- de la rue de la Fringale (angle route de Tours) : parcelle cadastrée section DW numéro 373,
- de la place Gabriel Péri : parcelle cadastrée section CW numéro 673,
- de la rue Nicolas Copernic : parcelle cadastrée section BW numéro 312,
- de la route du Petit Rateau : parcelle cadastrée section BT numéro 281,
- de la rue Georges Rousseau : parcelle cadastrée section DN numéro 550,
- de l'avenue Maréchal Philippe Leclerc de Hauteclocque : la parcelle cadastrée section DN numéro 552, (angle rue Georges Rousseau),
- de dire que le transfert de ces parcelles dans le domaine public communal, éteint, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,
- de dire que la présente délibération du Conseil municipal sera publiée et enregistrée au Service de Publicité Foncière de Bourges.

## **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MOREÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

**DEL23/94 – FONCIER – ACQUISITION AUPRÈS DE MADAME FRANÇOISE ROUZEAUD DES PARCELLES BL79 ET 77 LIEUDIT LE PERDRIER À VIERZON**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir les parcelles BL 79 (769 m<sup>2</sup>) et BL 77 (403 m<sup>2</sup>), pour un total de 1 172 m<sup>2</sup>, au prix de 2€/m<sup>2</sup>, soit 2 344 €,
- d'autoriser la Maire, ou l'Adjoint délégué à signer l'acte d'acquisition à intervenir, et les actes afférents,
- d'imputer les dépenses au budget de l'exercice.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

**DEL23/95 – FONCIER – ACQUISITION DES CONSORTS FRANCHET DE LA PARCELLE BM 85 – RUE DE LA PLAISANCE À VIERZON**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir des consorts FRANCHET la parcelle BM 85 (548 m<sup>2</sup>) au prix de 2€/m<sup>2</sup>, soit 1 096 €,
- d'autoriser la Maire, ou l'Adjoint à la maire délégué à signer l'acte d'acquisition à intervenir, et les actes afférents,
- d'imputer les dépenses au budget de l'exercice.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

**DEL23/96 – FONCIER – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA COMMUNE ET LA SEM.VIE AU COURS DE L'ANNÉE 2022**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de donner son point de vue sur la politique immobilière menée par la commune et la SEM.VIE au cours de l'année 2022.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

**DEL23/97 – FONCIER – LOTISSEMENT DU COLOMBIER – CESSION À MADAME PUSATLIOGLU DES PARCELLES AE 276 ET 293 (LOT N°2) 13 RUE ROLLAND CHAMPENIER À VIERZON**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la cession à Madame PUSATLIOGLU du lot n° 2, correspondant aux parcelles cadastrées AE 276 et 293, 13 rue Roland Champenier, dans le lotissement du Colombier, de contenance 612 m<sup>2</sup>, pour 12 240 € HT,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la maire délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget fonction-sous fonction 71 article 775.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M.DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

#### **DEL23/98 – PATRIMOINE – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON – SOLOGNE – BERRY (OFFICE DE TOURISME) MISE À DISPOSITION DES FOURS BANAUX**

#### **RAPPORTEUR : FRANCK MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention ci-annexée passée entre la Ville de Vierzon et la Communauté de Communes pour définir les modalités de partenariat,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M.DUPIN).*

1 absent : M. KALKIN

## **DEL23/99 – PATRIMOINE – FIXATION DES TARIFS DE LA BOUTIQUE DU MUSÉE DE VIERZON À COMPTER DU 23 JUIN 2023**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°DEL21/125 en date du 29 juin 2021,
- d'adopter les tarifs ci-après :

<b>Livre / Référence</b>	<b>Prix de vente TTC à l'unité</b>	<b>Prix de vente TTC à l'unité</b>
	<b>2021/2022</b>	<b>2023</b>
Le dépôt des locomotives de Vierzon – R. Laumônier	18,00	18,00
Au dépôt de Vierzon - 100 ans de locomotive à vapeur – R. Laumônier	18,00	18,00
J'apprends à dessiner les moyens de transport Edit.Fleurus /Ph.Legendre	12,95	12,95
La grande imagerie/les trains – Edit. Fleurus	7,95	8,95
J'apprends à dessiner les trains – Edit. Fleurus / Ph. Legendre	5,90	5,90
Le tracteur de Peter -Edit.Fleurus	6,95	6,95
Le train de Bastien – Edit. Fleurus	6,95	6,95
Le crime de l'Orient Express – Edit. Livre de poche	6,30	6,30
Mes premières découvertes Le tracteur Edit.Gallimard Jeunesse	-	9,90
Mes Tout P'tits Docs Le tracteur Edit.Milan Jeunesse	-	6,90
Mes Tout P'tits Docs Le train Edit. Milan Jeunesse	-	6,90
Mes P'tits Docs La révolution industrielle ed.Milan	-	7,90
Mes P'tits Docs -Les trains – Edit. Milan /S. Ledu et R. Barborini	7,60	7,90
Mes P'tits Docs Les tracteurs Edit.Milan/C.Decorte et S.Ledu	7,60	7,90
L'imagerie des trains – Edit. Fleurus	12,95	12,95
Vierzon 1945-1975 – Edit. Alain Sutton	21,30	21,30
Vierzon I – Edit. Alain Sutton	21,30	21,30
Vierzon II – Edit. Alain Sutton	19,90	19,90

Tracteurs SFV – Edit. E.T.A.I.	40,20	40,20
Vierzon il y a 100 ans – Christophe Belser	32,00	32,00
Album à colorier SFV – de la Mémoire industrielle	5,00	5,00
Catalogue exposition Denbac – de l'Office de tourisme de Vierzon	18,00	18,00
Porcelaines et porcelainiers en Berry, Bourbonnais et Poitou – tome 1 H. Letourneau	25,00	25,00
Porcelaines et porcelainiers en Berry, Bourbonnais et Poitou – Des origines à 1930 – tome 2- H. Letourneau	22,00	22,00
Vierzon histoire contemporaine de 1939 à 2000 – Edit. JPS	18,80	18,80
La Française de mon grand-père /Jean-Jacques Rossignol	40,00	40,00
Quand le train devient passion /Pascal Bouché	-	39,00
SFV, Société Française Vierzon / l'âge d'or 1950-1963	28,95	28,95
L'usine de la Société Française de Matériel Agricole / Matthieu Couchet	6,00	6,00

<b>Divers / Référence</b>	<b>Prix de vente TTC à l'unité</b>	<b>Prix de vente TTC à l'unité</b>
Carte postale train (diverses références) – de M. Palau	1,00	1,00
Carte postale tracteur (diverses références) – de la Mémoire indust.	1,00	1,00
Carte postale vues de Vierzon (diverses références) – de MG Éditions	1,00	1,00
Miniature tracteur 201 - Réplicagri	50,00	50,00
Miniature tracteur 302 - Réplicagri	60,00	60,00
Miniature tracteur 551 - Réplicagri	60,00	60,00
Tee-shirt A.S.F. (différentes tailles)- de l'Amicale Société Française Vierzon	12,00	13,00
Casquette A.S.F. ( taille unique) - de l'Amicale Société Française	10,00	11,00
Portes-clés A.S.F. - de l'Amicale Société Française Vierzon	12,00	12,00
Bol et mug en porcelaine avec décor tracteur et logo Musée de Vierzon	7,50	8,00
Coquetier avec décor tracteur	-	4,50
Assiette à dessert décor tracteur	-	8,50
Carreau avec décor tracteur	-	8,50

<b>Divers / Référence</b>	<b>Prix de vente TTC à l'unité</b>	<b>Prix de vente TTC à l'unité</b>
Magnet avec décor tracteur	-	4,00
Copie dessin tracteur S.F.V. sur support A4 – de Franck Lemort	4,50	4,50
Porte-clés en métal forme tracteur	9,50	9,50
Magnet en bambou forme locomotive	5,00	5,00
Sac en coton avec logo Musée de Vierzon Made in France	12,00	12,00

- d'imputer les recettes correspondantes au budget ville, fonction/sous-fonction 322 article 7588.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M.DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

#### **DEL23/100 – DIRECTION GÉNÉRALE – DÉNOMINATION DE LA PLACE DE L'ANCIENNE MAIRIE DES FORGES – PLACE JACQUES RIMBAULT**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de dénommer Place Jacques RIMBAULT la place de l'ancienne mairie des Forges.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M.DUPIN).*

1 abstention : *GRISON*

## **DEL23/101 – CONTRAT LOCAL DE SANTÉ – APPROBATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**

**Rapporteur : Maryvonne ROUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la révision du Contrat Local de Santé 2022-2026
- d'autoriser le Maire à signer ledit contrat, et les actes y afférents.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

## **DEL23/102 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – TARIFICATION DU THÉÂTRE MAC-NAB**

**Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n° DEL20/49 en date du 1er octobre 2020,
- d'approuver les nouveaux tarifs à compter de la saison 2023-2024,
- d'imputer au budget annexe du théâtre les recettes à l'article 7062.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*



8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

### **DEL23/103 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – FIXATIONS DES TARIFS DU BAR DU THÉÂTRE MAC-NAB**

**Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n° 19/213 du Conseil municipal du 10 octobre 2019,
- d'approuver ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- d'imputer les recettes au budget annexe du théâtre Mac-Nab, article 7018 et de les recouvrer dans le cadre de la régie de recettes du théâtre.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

### **DEL23/104 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE AVEC LA COMPAGNIE FEU UN RAT POUR LA CRÉATION DU SPECTACLE « FIN FAIM »**

**Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de résidence avec la compagnie FEU UN RAT,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjointe à la Maire déléguée à signer ladite convention et les actes y afférents.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

### **DEL23/105 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE AVEC LA COMPAGNIE FISH AND CHIPS POUR LA CRÉATION DU SPECTACLE « THE DARK JOAN »**

**Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de résidence avec la compagnie Fish & Chips
- d'autoriser la Maire ou l'Adjointe à la Maire déléguée à signer ladite convention et les actes y afférents.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

### **DEL23/106 – CULTURE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CULTIVONS L'ESSENTIEL**

**Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer à l'association Cultivons une subvention d'un montant de 4 000 euros TTC pour organiser un Panier culturel,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjointe à la Maire déléguée à signer la convention établie entre la Ville et l'association pour définir les modalités de partenariat avec la Ville,
- d'imputer la dépense au budget 2023 - fonction/sous-fonction 025, article 6574.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M<sup>me</sup> CHAUVET, M<sup>me</sup> DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, M<sup>me</sup> GAUCHER, M. JACQUET, M<sup>me</sup> KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, M<sup>me</sup> MILLÉRIOUX, M<sup>me</sup> MION, M<sup>me</sup> MORÈVE, M<sup>me</sup> OLLIVIER, M<sup>me</sup> PIÉTU-AGEORGES, M<sup>me</sup> ROUX, M<sup>me</sup> RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, M<sup>me</sup> CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, M<sup>me</sup> GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à M<sup>me</sup> ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M<sup>me</sup> RENARD (donne pouvoir à M<sup>me</sup> GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), M<sup>me</sup> SOCHARD, (donne pouvoir à M<sup>me</sup> OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), M<sup>me</sup> TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

**DEL23/107 – CULTURE – CONVENTION CADRE POUR L'ORGANISATION D'EXPOSITION ET ANIMATIONS À LA MÉDIATHÈQUE, AU MUSÉE, À L'ESPACE MAURICE ROLLINAT, AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, AU NOT'ÎLE, À LA DÉCALE ET AU THÉÂTRE MAC-NAB**

**Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention-cadre,
- d'autoriser la Maire ou l'adjointe à la Maire déléguée à signer les conventions à intervenir avec les différents intervenants dans le cadre ainsi fixé.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M<sup>me</sup> CHAUVET, M<sup>me</sup> DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, M<sup>me</sup> GAUCHER, M. JACQUET, M<sup>me</sup> KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, M<sup>me</sup> MILLÉRIOUX, M<sup>me</sup> MION, M<sup>me</sup> MORÈVE, M<sup>me</sup> OLLIVIER, M<sup>me</sup> PIÉTU-AGEORGES, M<sup>me</sup> ROUX, M<sup>me</sup> RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, M<sup>me</sup> CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, M<sup>me</sup> GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à M<sup>me</sup> ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M<sup>me</sup> RENARD (donne pouvoir à M<sup>me</sup> GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), M<sup>me</sup> SOCHARD, (donne pouvoir à M<sup>me</sup> OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), M<sup>me</sup> TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : *M. KALKIN*

## **DEL23/108 – CULTURE – MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE – SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITOIRE LECTURE**

**Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser la Maire ou l'Adjointe à la Maire déléguée à signer le contrat de territoire lecture établie entre la Ville de Vierzon et la Direction des affaires culturelles,
- d'imputer les recettes correspondantes au budget Ville.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

## **DEL23/109 – AFFAIRES SCOLAIRES – CONVENTION DE PARTENARIAT DE DIFFUSION ET D'ÉDUCATION ARTISTIQUES « PASSERELLES DES ARTS » ENTRE LA VILLE ET LA FOL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

**Rapporteur : Toufik DRIF**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de diffusion et d'éducation artistique passée,
- de verser pour 2023, au titre de son adhésion annuelle collective, la somme correspondante,
- d'imputer les dépenses correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

### **DEL23/110 – AFFAIRES SCOLAIRES – AFFILIATION AUX FRANCAS DU CHER AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION ANNUELLE**

**Rapporteur : Toufik DRIF**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le montant de l'adhésion annuelle fixée par l'association portant son montant à 2 920 € au titre de l'année 2023,
- de verser pour 2023, au titre de son adhésion annuelle collective, la somme correspondante,
- d'imputer les dépenses correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

### **DEL23/111 – AFFAIRES SCOLAIRES – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, L'ASSOCIATION VIERZON PING ET UN EDUCATEUR SPORTIF POUR L'ENCADREMENT DES TEMPS D'ANIMATIONS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

**Rapporteur : Toufik DRIF**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention tripartite de partenariat entre la Ville, l'Association PING et l'éducateur au titre de l'année scolaire 2023-2024,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer ladite convention,

- d'imputer les dépenses correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal et au budget annexe, article 60420.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

**DEL23/112 – ENFANCE – AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RPE DE VIERZON POUR L'ANNÉE 2023**

**Rapporteur : Toufik DRIF**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout acte y afférent.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

**DEL23/113 – ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTION " INVESTISSEMENT " AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET " FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES " AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

**Rapporteur : Toufik DRIF**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter une subvention auprès de la CAF du Cher d'un montant total de 22 536 € au titre de l'année 2023 pour soutenir les opérations d'investissement,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, de signer tout acte y afférent,
- d'imputer la recette au budget.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.*

8 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).*

1 absent : *M. KALKIN*

#### **DEL23/114 – ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

##### **Rapporteur : Toufik DRIF**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- 6 000 € à Puzzle Centre
- 2 900 € à l'Union des Pêcheurs Vierzonnais
- 2 500 € aux restos du coeur
- 1 800 € à ARECABE
- 1 600 € aux Medley Dies
- 1 500 € à l'OHV
- 1 500 € à Happy Fit
- 1 000 € à Passeurs de mots
- 800 € à l'Université Populaire
- 750 € à Vent de Folie
- 500 € au Cercle Historique du Pays de Vierzon
- 500 € aux Donneurs de sang
- 300 € à l'Association Philatélique de Vierzon

300 € au Scrabble Vierzonnais  
300 € à La Cantilène  
300 € aux Peintres de la Forêt  
300 € aux 3 Rives  
200 € au Cercle Mycologique Berry Sologne  
150 € à La Cabane à Grandir

- d'imputer les dépenses d'un montant total de 23 200 € sur les crédits ouverts au budget 2023 article 6574.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

#### **DEL23/115 – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : Solange MION**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).



1 absent : M. KALKIN

## **DEL23/116 – RESSOURCES HUMAINES – MISE EN OEUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)**

**Rapporteur : Solange MION**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le montant de la prise en charge des frais pédagogiques d'une formation dans le cadre du CPF à hauteur de 10 % du coût global dans la limite d'un plafond de 300 € par demande,
- de décider de ne pas prendre en charge les frais annexes (frais de déplacement, d'hébergement et de restauration) hormis les frais liés à une préparation à concours et examens tels que définis par la délibération n°DEL20/190 en date du 25 juin 2020,
- d'autoriser la Maire ou son représentant à prendre tout acte afférent à la mise en œuvre de ce dispositif,
- de décider que cette délibération pourra être complétée par d'autres dispositions précisant les modalités concrètes de mise en œuvre du CPF décidées par la collectivité.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, Mme KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme ROUX, Mme RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, Mme CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme SOCHARD, (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), Mme TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

## **DEL23/117 – SPORTS – ATTRIBUTION DU SOLDE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET ATTRIBUTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2023 À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

**Rapporteur : Wendelin KIM**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention aux associations sportives suivantes :

- 1 040 € à l'association « Vierzon Triathlon 18 » pour l'organisation du Triathlon à Vierzon le 18 juin 2023,
- 10 000 € à l'association "Les Écuries de Île Bragard" pour l'aider à l'organisation du Jump'Estival de Vierzon qui se déroulera du 28 juillet au 6 août 2023 sur les terrains de l'Île Bragard, comptant pour les qualifications du championnat de France Hunter et pour le Grand Régional du concours de sauts d'obstacles,
- 7 000 € à l'association "Société Hippique de Vierzon" pour l'organisation de 7 championnats de France de Dressage et étape du circuit fédéral au centre équestre de la Picardière,
- 7 000 € à l'association "Trajecontrol Vierzon Compétition " pour sa participation aux différentes courses automobiles au cours de l'année 2023,
- 3 000 € à l'association « Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey » pour sa participation au Play Off et au Pred's Cup qui aura lieu dans le mois de juillet,

- de verser, à différents clubs sportifs, le solde de la subvention de fonctionnement 2023, d'un montant de **74 980 €**, suivant la répartition ci-après :

	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Montants</b>
<b>Arts Martiaux</b>	Judo Kodokan Club du Berry	2 050 €
	Judo Club Vierzonnais	2 760 €
	Vierzon Shotokan Karaté	1 080 €
	Karaté Club Vierzonnais	940 €
<b>Athlétisme</b>	Club Athlétique Vierzonnais Section local VVF Athlétisme	4 170 €
<b>Automobile</b>	Vierzon Sport Méca	800 €
<b>Badminton</b>	Association Sportive Vierzonnaise de Badminton	890 €
<b>Basket</b>	Union Sportive Vierzonnaise	8 500 €
<b>Cyclisme</b>	Club Cycliste Vierzonnais	7 290 €
<b>Cyclotourisme</b>	Cyclo-Touristes Vierzonnais	570 €
<b>Équitation</b>	Les Écuries de l'île Bragard	2 060 €
	Société Hippique de Vierzon	6 500 €
<b>Escalade</b>	Adhérence	590 €
<b>Escrime</b>	Cercle d'escrime	1 360 €
<b>Football</b>	S.L. Chaillot	5 750 €
<b>Golf</b>	Picardière Golf Club	7 980 €
<b>Gymnastique sportive</b>	La Vierzonnaise	9 220 €
<b>Marche</b>	Amicale Laïque Vierzon Villages	550 €
<b>Moto</b>	La Moto Verte Vierzonnaise	1 250 €
<b>Natation</b>	Association nautique Vierzon	600 €

<b>Plongée</b>	Berry Plongée	760 €
<b>Tennis</b>	S.A.V. Tennis	6 500 €
<b>Tennis de Table</b>	Vierzon Ping	1 900 €
<b>Tir à l'arc</b>	1ere Compagnie des Archers	930 €

- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement de ces subventions,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2023, fonction 40, article 6574.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M<sup>me</sup> CHAUVET, M<sup>me</sup> DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, M<sup>me</sup> GAUCHER, M. JACQUET, M<sup>me</sup> KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, M<sup>me</sup> MILLÉRIOUX, M<sup>me</sup> MION, M<sup>me</sup> MORÈVE, M<sup>me</sup> OLLIVIER, M<sup>me</sup> PIÉTU-AGEORGES, M<sup>me</sup> ROUX, M<sup>me</sup> RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, M<sup>me</sup> CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, M<sup>me</sup> GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à M<sup>me</sup> ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M<sup>me</sup> RENARD (donne pouvoir à M<sup>me</sup> GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), M<sup>me</sup> SOCHARD, (donne pouvoir à M<sup>me</sup> OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), M<sup>me</sup> TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

### **DEL23/118– ENVIRONNEMENT – ÉVOLUTION ET ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) POUR 2024**

**Rapporteur : Sabine MORÈVE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'appliquer en 2024 le tarif et son évolution pour les dispositifs publicitaires et les pré enseignes.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M<sup>me</sup> CHAUVET, M<sup>me</sup> DADSI, M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, M<sup>me</sup> GAUCHER, M. JACQUET, M<sup>me</sup> KAOUES, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, M<sup>me</sup> MILLÉRIOUX, M<sup>me</sup> MION, M<sup>me</sup> MORÈVE, M<sup>me</sup> OLLIVIER, M<sup>me</sup> PIÉTU-AGEORGES, M<sup>me</sup> ROUX, M<sup>me</sup> RUIVO, M. SANSU, M. BERNARD, M<sup>me</sup> CHANGEUX, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, M<sup>me</sup> GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à M<sup>me</sup> ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. MOUAMIR (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), M<sup>me</sup> RENARD (donne pouvoir à M<sup>me</sup> GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. MICHOUX), M<sup>me</sup> SOCHARD, (donne pouvoir à M<sup>me</sup> OLLIVIER), M. DUMON, (donne pouvoir à M. SANSU), M<sup>me</sup> TAIRET (donne pouvoir à M. DUPIN).

1 absent : M. KALKIN

Fait à VIERZON, le 23 juin 2023,

La Maire,



Corinne OLLIVIER

